

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 juillet 2016

DCM N° 16-07-07-4

Objet : Groupement de commande / Sillon Lorrain.

Rapporteur: M. LEKADIR

La Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) du Sillon lorrain est un projet en deux volets. Il permet la mise en place d'équipements numériques au sein des établissements des collectivités membres ainsi que la création de sites proposant des ressources numériques communes.

Sur ce dernier point, trois sites sont envisagés pour ouverture en début 2017 :

- "Kiosque" : presse lorraine ancienne numérisée,
- "Galerie" : collections iconographiques de toutes natures (gravures, cartes, photos) accompagnées d'articles de présentation,
- "Médias" : accessibilité partagée de contenus numériques contemporains sous droits.

Les deux premiers sites seront en accès ouvert pour favoriser le rayonnement de la culture lorraine. Le troisième permettra aux usagers des médiathèques d'accéder à des ressources achetées (presse en ligne, autoformation, livres numériques ...).

Pour ces derniers contenus sous droits (fonds d'œuvres numériques du site "Médias"), le cadre juridique proposé en vue des acquisitions est celui d'un groupement de commandes entre la Communauté Urbaine du Grand Nancy, la Communauté d'Agglomération d'Épinal, la Ville de Metz et la Ville de Thionville (en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015).

Le coût estimatif global de ces acquisitions annuelles est de 150 000 euros TTC. La prise en charge finale des Bibliothèques Médiathèques de Metz sera de 31% (ventilation par nombre d'abonnés) soit une estimation de 46 500 euros. Des frais de maintenance d'environ 14 000 euros TTC s'ajouteront (hors marché). Le marché est proposé en double renouvellement (fonctionnement sur 3 saisons).

Aussi, il est proposé de :

- regrouper et mutualiser techniquement les opérations actuellement réalisées par chaque bibliothèque en acquisitions de ces ressources numériques sous droits et les optimiser,
- constituer un groupement de commandes entre la Communauté Urbaine du Grand Nancy, la Communauté d'Agglomération d'Épinal, la Ville de Metz et la Ville de Thionville,
- prévoir la possibilité d'un renouvellement de cette commande regroupée à deux reprises,

- confier à la Ville de Metz la mission de coordonnateur du groupement.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2013 en faveur de l'intégration des Bibliothèques Médiathèques de Metz dans la Bibliothèque numérique du Sillon Lorrain;

VU la délibération du conseil syndical du Sillon lorrain en date du 26 janvier 2015 décidant du lancement d'une procédure de dialogue compétitif au regard de la complexité des besoins et afin de répondre aux exigences du projet;

VU la délibération du 9 novembre 2015, par laquelle le conseil syndical du Sillon lorrain a attribué le marché de mise en œuvre d'une plateforme mutualisée de production et de diffusion multicanal de contenus éditoriaux et de ressources numériques attribué à la société ATOL, pour un montant estimatif selon le DPGF d'environ 525 000€ HT pour les 3 phases.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'AUTORISER** la constitution d'un groupement de commande de ressources numériques payantes dans le cadre du projet de BNR du Sillon lorrain;
- **DE DECLARER** la Ville de Metz porteuse de ce groupement de commandes;
- **DE REALISER** les travaux d'acquisition des ressources numériques sous droits utiles au kiosque "Médias" de la BNR;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et dans la limite des crédits alloués;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter en qualité de pouvoir adjudicateur, les marchés et pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Bibliothèques-Médiathèques
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 1.1 Marchés publics

Séance ouverte à 14h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 16

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ